

POURQUOI CHOISIR LE STOP A LA PUB ?

Les publicités non désirées alourdissent encore nos boîtes aux lettres puis nos poubelles. Touraine Propre vous propose un autocollant "Stop à la pub" pour les éviter !



Qu'est-ce qu'une publicité papier ?

C'est un document qui ne comporte ni votre adresse ni votre nom.



Les publications institutionnelles

Le "Stop à la pub" autorise la réception des publications de vos collectivités (commune, intercommunalité, département...) et de la propagande électorale lors des périodes dédiées.



Le non-respect du "Stop à la pub"

En cas de non-respect du "Stop à la pub" : la loi prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour les personnes physiques et 7 500 € pour les personnes morales ! Retrouvez sur le site de Touraine Propre un modèle de courrier à adresser au contrevenant.



La publicité numérique ?

Attention, substituer la publicité papier par de la publicité numérique peut avoir des impacts écologiques plus importants. La sobriété publicitaire reste souvent la meilleure voie.

Découpez ici vos "Stop à la pub" !

